VILLE DE MONTARGIS
Construit son avenir

Affaires scolaires

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 6 octobre 2025 à 18h

N°17

OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET l'ORPADAM CLIC POUR LE PROGRAMME « LIRE ET FAIRE LIRE » POUR L'ANNEE 2025 -2026

Dans le cadre du développement des dispositifs en faveur de la petite enfance et l'enfance, le dispositif « Lire et Faire lire » consiste à développer le plaisir de la lecture. Cette opération s'inscrit dans la solidarité intergénérationnelle entre les enfants et les bénévoles de plus de 50 ans qui animent des ateliers de lecture.

L'opération « Lire et Faire lire » est développée dans le département du Loiret par la ligue de l'enseignement en partenariat avec l'ORPADAM CLIC sur le secteur de Montargis.

Cette action s'inscrit dans une démarche de sensibilisation à la lecture dès le plus jeune âge et vise à encourager la découverte des livres comme source de plaisirs et d'enrichissement intellectuel. Elle est proposée par groupe de 6 à 7 enfants maximum et est consentie à titre gracieux.

Cette convention est conclue pour la période scolaire 2025/2026.

Il vous est proposé de renouveler ce partenariat au travers de cette délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'Education et en particulier les article L.551-1 et suivants relatifs aux activités périscolaires,

Vu le programme du dispositif « Lire et Faire lire » pour la promotion du plaisir de la lecture pour les enfants accueillis,

Vu la dimension intergénérationnelle avec les bénévoles de l'association l'ORPADAM CLIC,

Vu la convention de partenariat établie dans le cadre de ce programme,

Vu l'avis de la commission générale du 29 septembre 2025,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Considérant la nécessité de renouveler, pour l'année 2025/2026, la convention déjà existante

Considérant l'intérêt des projets intergénérationnels,

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER au titre de l'année scolaire 2025/2026 la convention de partenariat avec la ligue de l'enseignement et l'ORPADAM CLIC pour la mise en place de l'opération « Lire et Faire Lire » dans les écoles sur le temps périscolaire et dans les structures petite enfance ;

D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à procéder à toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.